

« LES FONDAMENTAUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL »

À destination des membres du CSE

Objectifs pédagogiques

- S'approprier les règles de fonctionnement du CSE et de la CSSCT
- Savoir détecter et mesurer les risques professionnels
- Savoir analyser un accident du travail ou une situation à risque(s)
- Identifier et prioriser les actions à mettre en œuvre pour contribuer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

Public concerné

Cette formation s'adresse aux membres du CSE, aux membres des commissions Santé Sécurité au Travail (CSSCT),

Prérequis

Aucun pré requis n'est demandé.

Positionnement des stagiaires dans la formation

Un tour de table est proposé par l'intervenant afin que chacun des participants puisse expliciter ses attentes vis-à-vis de la formation.

Un test de positionnement sera proposé aux stagiaires en début de formation afin qu'ils puissent s'auto évaluer par rapport aux objectifs visés.

Durée de la formation

5 jours (soit 35 heures)

Modalités et délai d'accès

Pour vous inscrire et/ou pour plus de renseignements concernant le contenu ou les sessions, merci de contacter Sophie Morin par mail à l'adresse sophiemorinconseils@gmail.com, en précisant le nom de votre entreprise ainsi que le contexte de votre demande.

Le délai d'accès est d'environ 1 mois, sous réserve de concordance des agendas respectifs.

Modalités pratiques

Les dates, horaires et lieux seront précisés lors de la convocation.

Merci de consulter en amont notre [livret d'accueil](#).

Le groupe ne pourra excéder 12 participants de façon à permettre de maximiser les échanges durant la formation et mettre à l'étude des situations directement exposées par les participants.

Les stagiaires signeront une feuille d'émargement.

A l'issue de cette formation, les participants se verront délivrer un certificat de réalisation.

L'évaluation de la satisfaction quant à la formation (contenu et animation) sera réalisée par les stagiaires en fin de formation.

Modalités pédagogiques

La formation peut être réalisée en présentiel ou en distanciel.

Le formateur met l'accent sur une pédagogie active, ludique et participative fondée sur le travail collectif et les échanges.

L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Les ressources pédagogiques qui auront été mobilisées tout au long de la formation, feront l'objet d'un partage afin qu'elles soient mises à disposition des stagiaires.

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Le cas échéant, merci de nous contacter par mail sophiemorinconseils@gmail.com, afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Le formateur

La formation sera animée par Sophie Morin, psychologue du travail, psychothérapeute et IPRP (intervenante en prévention des risques professionnels), formatrice depuis 2009.

Programme de la formation

Fonctionnement du CSE

1. Composition, mise en place
2. Rôles et missions du CSE/ de la CSSCT
3. Fonctionnement du CSE : réunions, heures de délégation, moyens

Sécurité et santé au travail

1. Définir la santé, la sécurité, l'hygiène
2. Définir la prévention et la protection
3. Quelles sont les obligations légales ?
4. Quels sont les enjeux au-delà de l'aspect légal ?
 - Enjeux humains
 - Enjeux économiques pour l'entreprise
 - Enjeux pour la Société (santé publique)
 - Qui tire bénéfice des actions de prévention ?
 - Un investissement ? impact chiffré des mesures de prévention
5. Les différents acteurs impliqués dans la S&ST/leurs rôles

-
- Acteurs internes
 - Acteurs externes
 - Acteurs institutionnels et organismes techniques

Les risques professionnels :

1. Qu'est-ce qu'un risque ?
 2. Qu'est ce qui influence un risque ?
 3. Survenue d'un accident
 4. Quels sont les différents risques ? *(Ces différents points sont abordés plus ou moins en détails en fonction des risques présents dans la structure)*
 - Risques physiques (chimiques, biologiques...)
 - Risques psychologiques : les risques psychosociaux/RPS
 - Les différents risques psychosociaux : définitions et mécanismes
 - Le stress
 - L'épuisement professionnel
 - Les violences au travail :
 - Agissements sexistes et harcèlement sexuel
 - Harcèlement moral
 - Les conséquences des risques psychosociaux
 - Les causes des risques psychosociaux : les 6 familles selon Gollac
 - Comprendre les liens entre le travail, la santé et les risques psychosociaux
- => Analyser une situation problème : à partir d'un cas filmé, s'entraîner à repérer les causes et les effets des RPS
- Les travailleurs à risques particuliers

Les atteintes à la santé :

1. Les accidents du travail (AT)
 - Définitions : accidents du travail, accident de trajet
 - La démarche en cas d'AT : déclaration et reconnaissance
 - Indicateurs et statistiques nationales
2. Les maladies professionnelles (MP)
 - Définition
 - La démarche en cas de MP : déclaration et reconnaissance d'une maladie professionnelle
 - Tableaux des maladies professionnelles
 - Les principales maladies professionnelles
3. Le coût des AT/MP pour la structure
 - Les coûts indirects
 - Impact sur le taux de cotisation AT/MP
4. Analyse des AT/MP dans la structure : les documents pour se comparer

La démarche de prévention

A. Les grands principes

- Pourquoi une démarche de prévention ?
- Les niveaux de prévention : primaire, secondaire, tertiaire
- Les valeurs autour de la démarche de prévention
- Les 9 principes de prévention

B. Première étape : Identifier les risques : Analyse d'une situation de travail

1. Quelques notions d'ergonomie

- Travail prescrit et travail réel
- Charge physique et charge mentale
- 2. Facteurs qui peuvent influencer l'identification des risques
 - Interprétation/fait
 - Notion de perception de la réalité
 - Dénier du danger

C. Seconde étape : évaluer les risques

1. Repérer les risques a posteriori = « Qu'est ce qui a fait mal ? »

- Analyse d'accident : les idées préconçues
- Méthode de l'arbre des causes de l'Inrs
- Modélisation d'une AT (et MP)

2. Repérer les risques a priori = « Qu'est ce qui peut faire mal ? »

- Analyse des conditions de travail
- L'évaluation de la gravité
- Classement des risques : priorisation

3. Enquêter : Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail

E. troisième étape : mettre en place les actions de prévention

1. Critères de choix des mesures de prévention
 - Les écueils de la prévention
 - Les leviers de régulation selon la norme ISO 45001
2. Les principes de prévention
3. Exemples classiques de mesures de prévention selon le type de risque
4. Evaluer les mesures de prévention

=> Application pratique d'une démarche de prévention : l'exemple des risques psychosociaux

- Pourquoi mettre en place une démarche de prévention des RPS? Quelques chiffres
 - Intérêts pour le salarié, pour l'entreprise, pour la société
 - Les étapes d'une démarche de prévention des risques psychosociaux
 - Repérer les risques psychosociaux au sein de l'entreprise
 - Alerter : Les signes d'alerte (au niveau de l'entreprise et des salariés)
 - Communiquer avec les salariés en souffrance
 - Les actions de prévention des RPS (dont les obligations légales en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes)
 - Inscrire les RPS dans le DUER
- ⇒ Illustration de l'identification des RPS en utilisant un serious game

Analyse du risque dans la structure

1. Les documents à disposition
2. Les risques présents dans la structure
3. La prévention dans la structure
4. Se projeter dans ses futures missions :
 - a. Réfléchir à l'application pratique possible au sein de la structure
 - b. Co construction d'un cahier des charges et proposition de premiers plans d'actions

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation.

Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers un test d'autoévaluation.

Tarifs

Le coût de la formation en intra-entreprise est de 6500 € nets de taxe (+ frais de déplacement et d'hébergement le cas échéant).

Les formations que nous organisons peuvent être éligibles au financement par vos OPCO.